

MOUVEMENT POP 2026

ACADEMIE : LYON

POSTE :

- Intitulé : Psychologue de l'éducation nationale spécialité EDCO
- Code discipline : Y0012
- Référence : 010-056-Y0012

Lieu d'exercice :

Numéro RNE : 0690282G

Nom établissement : CIO Villefranche-sur-Saône

Adresse postale : 63 avenue Saint-Exupéry 69400 Villefranche-sur-Saône

Projet d'établissement et présentation de la structure :

Le CIO de Villefranche est doté de 17 ETP de psychologues. La spécificité de son territoire d'intervention réside sur le fait qu'il couvre tout le nord du département du Rhône soit deux bassins Beaujolais-Val-de-Saône (dont une partie dans l'Ain) et Monts du Lyonnais.

Son territoire compte 3 pôles semi-urbains (Villefranche, Belleville et Tarare) mais la majorité de la population est rurale.

34 EPLE (26 collèges et 8 lycées) sont rattachés au CIO de Villefranche depuis la rentrée pour une population scolaire de 21 250 élèves (données Archipel 2024).

Il y a une cité éducative sur Villefranche.

Dans le cadre de son projet, le CIO et ses psychologues de l'éducation nationale travaillent en équipe pour contribuer dans les établissements :

- Au bien-être à l'école de toutes et tous, en œuvrant à un climat scolaire serein et sécurisant tout en portant une vigilance particulière aux publics vulnérables

- À l'accompagnement à l'orientation de tous les élèves en ouvrant le champ des possibles, en agissant sur les inégalités (de genre et de territoire) et en permettant à chacune et chacun de déployer son potentiel
- À l'appui aux équipes notamment dans le cadre du plan Avenir et de la persévérance scolaire.

Missions :

Dans le cadre de ses missions, le PsyEN est amené à se déplacer dans les établissements scolaires du 2nd degré pour :

- Participer en lien avec les équipes éducatives, à la conception et à la mise en œuvre d'actions permettant l'appropriation, par les élèves et leurs représentants, d'informations sur les formations et les métiers ;
- Contribuer à l'élaboration de parcours de réussite des élèves en leur permettant de prendre conscience des enjeux de leur formation et de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle ;
- Porter une attention particulière aux élèves en difficulté, en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique ;
- Conseiller et accompagner les élèves dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels et encourager la mobilité si besoin ;
- Accompagner les élèves et leurs familles dans les procédures d'orientation ;
- Participer à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire au sein des EPLE et du CIO ;
- Participer à la formation des équipes en établissement scolaire sur les sujets liés à l'orientation (découverte des métiers, compétences à s'orienter, compétences psychosociales, ...)
- Contribuer au rayonnement du CIO en participant aux projets portés auprès du territoire.

Compétences et/ou aptitudes attendues

Les compétences attendues sont :

- Bonne communication orale et écrite ;
- Capacité à travailler au sein d'un collectif ;
- Capacité à mobiliser des interlocuteurs et partenaires multiples ;
- Capacité à rendre compte de son activité ;
- Capacité d'adaptation.

CONTACT :

Pour toute question sur votre candidature :

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Mme la directrice du CIO : cio-villefranche@ac-lyon.fr

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/2d-public-mouvement-interacademique/>

Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.